

Réponse aux observations de la Commission : PO LMV – RAMO de 2017

Observation de la Commission	Réponse	Commentaires
<p>VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]</p> <p>Pour plus de clarté, le premier paragraphe devra mentionner la date à laquelle le rapport annuel 2016 a été adopté par le Comité de suivi.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Ajout dans SFC</u> :</p> <p style="text-align: center;">Il a été adopté par le Comité de suivi le 20 juin 2017.</p>	
<p>Axes prioritaires pour l'assistance technique Axe prioritaire 10 - Assistance Technique FEDER Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)</p> <p>Le tableau relatif aux opérations retenues (S) et totalement réalisées (F) ne reprend pas les valeurs cibles (2023) en total (ni par ventilation H/F), exception faite pour le nombre d'emplois à temps plein consacrés à la gestion du FEDER (9999). En effet, pour cette donnée, la valeur cible a été fixée à 12.50 et est bien saisie dans le champ correspondant alors que tous les autres champs sont vides.</p> <p>Par contre, le tableau annuel y afférent reprend, quant à lui, les données pour 2014 et 2015. Nous vous invitons à renseigner les valeurs cibles 2023 dans le premier tableau, pour une lecture cohérente des données.</p>		<p>Le PO ne comporte pas de valeur cible pour 2023 pour ces indicateurs d'assistance technique, sauf pour l'indicateur relatif aux ETP.</p> <p>Les valeurs sont tout de même renseignées dans les RAMO pour permettre d'informer la Commission européenne sur ce suivi, comme pour les indicateurs d'assistance technique FSE mais également pour les indicateurs de l'axe opérationnel FSE où tous les indicateurs communs sont renseignés bien que seuls certains figurent dans le PO en termes de valeurs-cibles.</p>

<p>FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</p> <p>Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables</p> <p>Même si le renseignement de ce champ est facultatif, je vous invite à indiquer sous la colonne "Commentaire" que votre condition ex ante relative à la prévention et gestion des risques est remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016)</p>	<p><u>Ajout SFC dans les 4 lignes du tableau 15 :</u></p> <p>La condition ex ante relative à la prévention et à la gestion des risques a été remplie (voir courrier Ref. Ares(2016)1774670 - 14/04/2016))</p>	<p>Il s'agit plutôt du tableau 15 et non 14</p>
<p style="text-align: center;"><u>Divers:</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Indicateurs de résultat:</u></p> <p>Nous vous invitons à réfléchir sur une méthodologie qui vous permettra de collecter les valeurs crédibles et réalistes pour les indicateurs de résultat au niveau du Programme Opérationnel. Pour répondre à cette problématique et après avoir répertorié les indicateurs concernés sur chacun des programmes, plusieurs options seraient possibles, selon nous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir une méthode d'extrapolation précise des données émises au niveau de la Nouvelle Région. Toutefois, une simple proportionnalité ne pourra suffire car ce système n'illustrera pas nécessairement les réalisations sur chacun des territoires du Grand Est. La proposition de méthode, si vous optez pour ce choix, sera 	<p>Une réflexion sera engagée pour apporter une réponse harmonisée</p>	

<p>analysée et validée par les services de la Commission ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • modifier les indicateurs de résultat du PO pour intégrer des indicateurs spécifiques qui seraient plus facilement mesurables au niveau de chaque programme ; • modifier les 3 programmes opérationnels de la Nouvelle Région pour faire converger les indicateurs de résultats et utiliser les valeurs identiques. 		
<p>Le tableau 4B (à la page 72) et le tableau 2C (à la page 73) n'ont pas été complétés pour l'année 2016 - au moins avec des zéros, s'il n'y a pas d'autres données disponibles.</p>	<p>Ajout de zéros dans SFC</p>	
<p>Comme déjà discuté l'année passée, il paraît utile de documenter les tableaux 8 et 10 (page 87 et 89) avec des "zéros" pour préciser la situation quant aux financements croisés et quant aux investissements hors Union Européenne.</p>	<p>Ajout de zéros dans SFC pour les tableaux 8 et 10 (création d'une ligne par axe)</p>	

À noter : ajout de cette modification complémentaire dans partie 3.1 axe 6 + tableau 2A axe 6 modifié

Les valeurs de l'indicateur de résultat CR02 (FSE) pour l'axe 6 Pi 10iii ont été revues à la baisse. Elles sont désormais calculées par objectif spécifique et en prenant comme population de base les seuls inactifs ni en emploi ni en formation (CO04). Cette décision a été prise pour pallier à l'impossibilité de valider la saisie du RAMO en calculant le CR02 sans prendre comme population de base les individus CO04.